



Mairie de Najac
Procès-Verbal de séance du Conseil Municipal
(article L 2121-15 du CGCT)

Date et heure de la séance :
Mardi 20 mai 2025 à 20 heures.

Président :
M. Gilbert BLANC, maire de Najac

Membres du Conseil Municipal présents et représentés :

Membre du CM	Présent(e)	Représenté(e) par	Absent(e) excusé(e)	Absent(e) non excusé(e)
ANDRIEU Alain		Gilbert BLANC		
BARRES Isabelle		Suzanne DELERIS		
BARTHEYE Pierre-Jean	X			
BLANC Gilbert	X			
CLOUZET Natacha	X			
DELERIS Suzanne	X			
GUIBAL Fabrice	X			
LAROUSSINIE Mathieu		Claude RABAYROL		
LE FLOCH Virginie	X			
MAZIERES Rémi			X	
MILLIAT Laurence	X			
POUX Charles		Jean-Régis SOUVIGNET		
RABAYROL Claude	X			
SOUVIGNET Jean-Régis	X			

Secrétaire de séance : Laurence MILLIAT

Quorum : 8 (15 membres afférents – 14 membres en exercice)

Lecture par le Président de séance de l'ordre du jour de la précédente séance de Conseil Municipal et signature par lui et le secrétaire de séance du registre des délibérations (art. R 2121-9 du CGCT) ainsi que du Procès-Verbal correspondants à ladite séance.

Présentation de l'Ordre du jour de la présente séance de Conseil Municipal :

- 27/2025 : Validation du titulaire du marché de fournitures de réseau de chaleur ;
- 28/2025 : Tarifs buvette piscine 2025 ;
- 29/2025 : Plan de financement pour le strict entretien de l'église St Jean 2025
- 30/2025 : Fixation d'un taux de promotion pour les fonctionnaires ;
- 31/2025 : Suppression et création d'emploi d'un nouveau grade et actualisation du tableau des effectifs ;
- 32/2025 : Créations d'emplois non-permanents pour accroissement saisonnier;

- **33/2025** : Régularisation de situation de l'élevage de l'EARL Charmes ;
- **34/2025** : Déclaration d'Intention d'Aliéner soumise à Droit de Prémption Urbain.

Modification de l'ordre du jour

M. le Maire propose aux membres du Conseil municipal des modifications de l'ordre du jour.

Bâtiments publics : Plan de financement actualisé pour les rénovations énergétique de la Peyrade et la salle des fêtes ;

M. le Maire propose de supprimer ce point car les éléments de chiffrage n'ont pas été reçus à temps pour les présenter ce soir. Il s'agit d'un projet à 900 000€ HT donc il convient de ne pas élaborer les choses dans la précipitation. M. le Maire propose de repousser ce point au prochain conseil.

Culture : Modification tarifaire entrées Maison du Gouverneur ;

Ce point est supprimé car pour différentes raisons, il n'y a pas de modification tarifaire.

Il propose d'ajouter un point :

Patrimoine. Plan de financement de strict entretien de l'église St Jean.

M. le Maire soumet ces modifications au vote. Elles sont approuvées à l'unanimité.

Adoption des délibérations

27/2025 : Validation du candidat maître d'œuvre au marché de fournitures ;
Adoptée : oui
Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :
<p>M. Bartheys présente l'objet de la délibération : Il s'agit de la validation du titulaire du marché de fourniture du réseau de chaleur. La procédure a été lancée en décembre 2024. Il indique qu'un seul candidat s'est manifesté et qu'il a répondu au cahier des charges, il s'agit d'Enercoa. Il faudra clarifier la participation des agents communaux au fonctionnement du réseau de chaleur une fois mis en place. Au total, elle a été estimée à 40,4 heures par an pour un coût forfaitaire annuel de 1213€. Ces estimations pourront être ajustées par la suite.</p> <p>Dans le cadre de ses obligations de service, le titulaire du marché, EnerCoa, doit pouvoir accéder en permanence à la chaufferie implantée dans le garage communal sous la Poste.</p> <p>Le titulaire prendra en charge l'abonnement télécom pour ses propres besoins de télétransmission.</p> <p>Le titulaire prendra en charge le raccordement au réseau électrique d'ENEDIS. Il prendra en charge l'abonnement et les consommations électriques nécessaires à la production de chaleur.</p>

La mairie consent à tenir à disposition du prestataire un point d'eau qui fera l'objet d'un comptage et dont les consommations seront facturées annuellement.

M. Barthelemy demande de délibérer pour :

- valider la titularisation d'EnerCoa sur ce marché de fournitures.
- autoriser le maire à signer le marché et à signer l'ensemble des avenants relatifs à ce marché
 - valider les conditions de mise à disposition d'un agent communal et les prises en charge de coût d'énergie.

Questions.

Claude Rabayrol indique que M. Laroussinie s'excuse de ne pas être là ce soir. Il demande des précisions sur le point 2 qui a été supprimé. Il souhaite avoir des précisions sur le coût total de l'opération pour se prononcer sur le point 1.

M. le Maire comprend cette Interrogation mais indique qu'il s'agit de 2 sujets différents même s'ils sont liés. Il ne s'agit pas de cacher quoi que ce soit. Le réseau de chaleur va fournir en chauffage et ECS le bâtiment de La Poste, celui de la maison de soins, la gendarmerie (brigade et appartements), les appartements de La Peyrade, la salle des fêtes, et les riverains intéressés par ce projet qu'Enercoa contactera. Sur ce dossier, nous n'avons pas encore présenté de plan de financement car le financement sera assuré par les CEE (certificats économie d'énergie) qui vont apporter 90% du financement, et si on valide Enercoa comme prestataire c'est Enercoa qui portera le projet. La commune fournira les bâtiments et le personnel selon les conditions présentées, et sera acheteuse de l'énergie à Enercoa. Il faut délibérer rapidement car les délais pour obtenir des CEE sont serrés. Par contre nous avons présenté en Janvier dernier un premier plan de financement pour les rénovations énergétiques des bâtiments de La Peyrade et la salle des fêtes.

Claude Rabayrol dit que si c'est une proposition intéressante, on peut y aller. Mais ce n'est pas une installation neutre donc il faut que ce soit valable. Il faut qu'il y ait du monde qui soit raccordé.

M. le Maire indique que changer un système au fuel pour un système au bois est une bonne chose.

Approuvé à l'unanimité.

Initiales Membres du CM	AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS
Pour	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	x

Sens des votes	contre														
	abstention														
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)														
	Absent(e) non représenté(e)									x					
Nombre de votants :13 Pour :13 Contre :0 Abstention(s) :0															

28/2025: Tarifs buvette 2025 ;															
Adoptée : oui															
Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :															
<p>M. Jean-Régis Souvignet lit l'ensemble des tarifs prévus pour la buvette de la piscine municipale, Incluant les maillots de bain et lunettes de natation.</p> <p>Approuvé à l'unanimité</p>															
Initiales Membres du CM		AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS
Sens des votes	Pour	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	x
	contre														
	abstention														
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)														
	Absent(e) non représenté(e)										x				
Nombre de votants :13 Pour :13 Contre :0 Abstention(s) :0															

29/2025 : Plan de financement de strict entretien de l'église St Jean.															
Adoptée : oui															
Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :															

M. Blanc expose.

Il s'agit de travaux relevant du strict entretien des façades, réalisés chaque année, en collaboration avec l'ABF et la DRAC. Il s'agit de dévégétaliser le clocher et la façade Nord.

Clocher et façade Nord : Dévégétalisation des trompes et de la façade (du contrefort Nord-Est jusqu'au clocher) en technique de travaux acrobatiques : Montant HT de 3 110€

Façade Nord à partir de l'entrée : Dévégétalisation des murs et des contreforts à la nacelle.
Montant : 1 665€

Coût global : 4775€ HT. Il est proposé au Conseil le plan de financement suivant. DRAC 40% soit 1910€, Région 20% soit 955€, idem pour le département et pour la commune.

Il est important de prendre ces mesures pour le bon entretien de l'église.

UNANIMITE

Initiales Membres du CM	AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS
Pour	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	x
contre														
abstention														
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)													
	Absent(e) non représenté(e)									x				

Nombre de votants :13

Pour :13

Contre :0

Abstention(s) :0

30/2025 : Fixation du taux de promotion au sein des effectifs ;

Adoptée : oui

Si présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :

Laurence Millat expose qu'il s'agit d'une obligation pour que la collectivité puisse avoir la possibilité de procéder à un avancement de grade pour les fonctionnaires remplissant les conditions. Après avis du comité technique, il s'agit de déterminer le ratio promus/promouvables. Après en avoir parlé avec le centre de gestion, il est conseillé pour une collectivité comme la nôtre de ne pas limiter cette possibilité de promotion et d'adopter donc le ratio de 100% pour tous les grades, et ce sans limitation de durée.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire expose. Pour les élevages canins, il y a un changement de réglementation. L'EURL Charmes élève une centaine de chiens à Baussaguet depuis plusieurs années. Il est nécessaire de régulariser la situation de cette Installation Classée pour la Protection de l'Environnement, l'EURL Charmesqui prévoit d'accueillir jusqu'à 180 chiens. À la suite d'un arrêté préfectoral du 4 mars 2025, une consultation publique s'est déroulée du 1er avril au 30 avril 2025 sur les communes de Najac et Ginals également concernée par ce projet, avec affichage en mairie. Après avoir étudié les documents de la consultation et sans observation de la part des habitants, le maire propose au Conseil de notifier la régularisation.

M. Rabayrol indique que cette étude leur a coûté quelque chose comme 20000€.

M. le Maire indique que de son point de vue c'est tout à fait normal de se conformer à des obligations et contraintes sanitaires.

Il propose de notifier la régularisation et donner un avis favorable à ce projet.

Type de scrutin (si particulier, Indiquer le membre du Conseil qui en a fait la demande) :

Si scrutin public : Indiquer ci-dessous le nom des votants et le sens de leur vote

Initiales Membres du CM		AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS
Sens des votes	Pour	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	x
	contre														
	abstention														
N'ayant pas pris part au vote	intéressé(e)														
	Absent(e) non représenté(e)										x				

Nombre de votants :13
 Pour :13
 Contre :0
 Abstention(s) :0

34/2025: Biens soumis à Droit de Prémption Urbain.

Adoptée : oui

SI présent, rapport(s) au vu de laquelle la délibération a été adoptée :

Monsieur le Maire présente le bien soumis au droit de préemption urbain telle qu'indiquée dans le document reçu par le conseil municipal. Il s'agit d'une vente entre le vendeur M. BEZENCON et l'acheteur M. GUILLEMAIN au lieu-dit Mazerolles, pour les parcelles : W 342,352,363,426,431,433,434,652,654, soit une surface de 4 733m², et un prix de vente : 250 000€.

Le Maire propose de ne pas préempter pour ce bien.

Adopté à l'unanimité.

Type de scrutin (si particulier, Indiquer le membre du Conseil qui en a fait la demande) :															
Si scrutin public : indiquer ci-dessous le nom des votants et le sens de leur vote															
Initiales Membres du CM		AA	IB	PJB	GB	NC	SD	FG	ML	VLF	RM	LM	CP	CR	JRS
Sens des votes	Pour	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	x
	contre														
	abstention														
N'ayant pas pris part au vote	Intéressé(e)														
	Absent(e) non représenté(e)										x				
Nombre de votants :13 Pour :13 Contre :0 Abstention(s) :0															

Informations :

Samedi 24 mai : entretien des chemins le matin + pot et repas en suivant à la cantine, action coordonnée entre l'APANAJ et la commune. L'après-midi, ouverture de l'espace bien-être du VVF aux habitants de Najac de 15h à 18h. Le soir repas des chasseurs à la salle des fêtes.

Jeudi 29 mai : marché médiéval sur la rue du Bourguet, rue de la Loge, vers la maison du gouverneur et la forteresse de 10h à 18h, suivi d'un repas médiéval. Evènement organisé par l'association Cultura en partenariat avec la maison du gouverneur.

M. le Maire remercie l'équipe de bénévoles œuvrant à l'enregistrement et à la diffusion du conseil en ligne. Il réaffirme le fait que les convocations sont envoyées dans les délais.

M. Rabayrol demande à ce que les conseils aient lieu le vendredi, ce à quoi M. le Maire et M. Guibal répondent que cela ne convient pas aux autres conseillers.

Fin de la séance de Conseil Municipal à 20 heures 45.

Observations éventuelles du Président du Conseil Municipal :

--

(à dater et à signer au commencement de la séance de Conseil Municipal qui suit celle relative au présent Procès-Verbal)

A Najac, le 19/06/2025

La Secrétaire de séance,

Nom : Laurence MILLIAT

Signature :

Publié le : 24/06/2025

Le Président de séance,

Nom : Gilbert Blanc

Signature :

